

Actualités

GIPA 2017 : LES TEXTES ENFIN PUBLIÉS !

1 Le texte tant attendu relatif à la prorogation du dispositif de garantie individuelle du pouvoir d'achat (GIPA) pour l'année 2017 est enfin paru au journal officiel du 18 novembre. Il s'agit du décret 2017-1582 du 17 novembre qui modifie le décret 2008-539 instaurant l'indemnité GIPA. A été publié en même temps l'arrêté fixant les éléments à prendre en compte pour son calcul, à savoir le taux de l'inflation fixé à + 1,38 % et les valeurs annuelles moyennes du point pour 2012 et 2016, années bornant la période référence, respectivement de 55,5635 € et 55,7302 €.

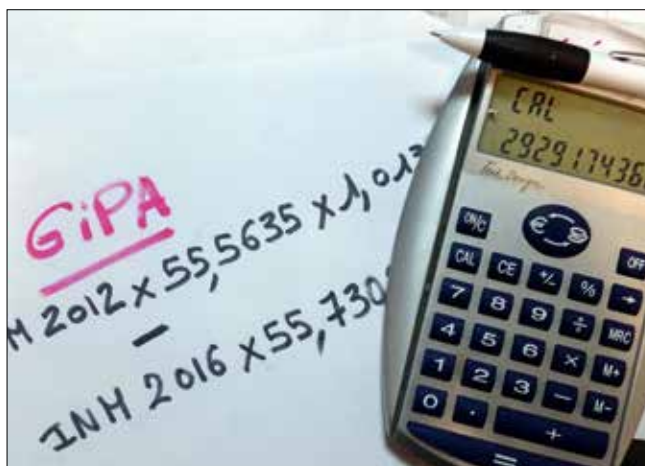
Introduite par le gouvernement dans la négociation sur les salaires de la fonction publique en 2008, cette indemnité consiste en un versement correspondant au différentiel entre l'inflation et la rémunération indiciaire d'un agent de la fonction publique et ce, sur la période de référence fixée pour 2017 du 31 décembre 2012 au 31 décembre 2016. Ainsi, si l'augmentation de traitement entre ces deux dates est inférieure à l'inflation sur cette période, l'agent percevra l'indemnité calculée comme suit: $(INM_{2012} \times 55,5635 \times 1,0138) - (INM_{2016} \times 55,7302)$. Un calculateur est accessible sur le por-

tail de la fonction publique à l'adresse suivante : www.fonction-publique.gouv.fr/fonction-publique/statut-et-remunerations-47; il vous permettra de savoir si vous êtes éligible à la GIPA.

L'indemnité concerne tous les agents rémunérés à un indice inférieur ou égal à la hors échelle B, donc les personnels de direction. Sont concernés tous les collègues ayant atteint l'échelon terminal de leurs classes, y compris ceux qui ont déjà bénéficié de la mesure en 2016. La BI, qui est un élément accessoire du traitement, la NBI et toutes les autres indemnités sont exclues du calcul de la GIPA, qui est soumise à cotisations au régime de retraite additionnelle de la fonction publique.

Cette prolongation de la GIPA pour 2017 répond à une des revendications du SNPDEN; elle est, pour un grand nombre de collègues, un moyen non négligeable de maintien de leur pouvoir d'achat, dans l'attente de la prochaine vague de promotions.

Voir les informations GIPA sur www.snpden.net/personnel_de_direction_doc_GIPA



CONCERTATION SUR L'APPRENTISSAGE, C'EST PARTI !

2 Le gouvernement a lancé officiellement le 10 novembre une concertation sur l'apprentissage avec les partenaires sociaux et les régions, organisée par France Stratégie et coordonnée par Sylvie Brunet, présidente de la section travail et emploi du Conseil économique, social et environnemental (CESE).

La lettre ministérielle de cadrage de la ministre du travail à Sylvie Brunet précise que cette concertation a vocation « à dresser un diagnostic exhaustif et à proposer des pistes d'amélioration significatives pour que cette voie d'alternance devienne une voie d'excellence au profit de tous les jeunes et des entreprises ».

Elle doit se dérouler jusqu'à fin janvier et s'articule autour de 4 groupes de travail : Parcours et statut de l'apprenti/Entreprises et apprentissage/Gouvernance et financement/Offre de formation et de certification. Parmi les principaux participants aux groupes de travail, on dénombre 8 ministères (Travail, Éducation nationale, Enseignement supérieur, Agriculture, Action et comptes publics, Économie, Sports, Personnes handicapées), 12 organisations syndicales ou patronales, 6 représentants des CFA, des apprentis et des universités, 3 réseaux consulaires, les représentants des Régions de France, auxquels s'ajoutent des invités et d'autres organisations.

L'UNSA-Éducation et le SNPDEN-UNSA contribuent à la réflexion, par

l'intermédiaire de l'UNSA, qui siège dans les différents groupes.

Favorable à la diversité des voies et statuts de formation en EPLE, afin d'offrir une meilleure fluidité et une sécurisation des parcours pour les apprenants, le SNPDEN s'inquiète cependant de la méthode mise en œuvre pour cette concertation et déplore le fait que l'Éducation nationale ne soit pas le copilote dans la mise en place des formations par apprentissage. Devant les menaces qui planent actuellement, il a tenu à rappeler dans une lettre de direction (LDD 758 du 30 novembre sur www.snpden.net) ses motions sur le sujet*, en insistant notamment sur la nécessité de faciliter la mixité des publics et la fluidité des parcours et de maintenir la formation professionnelle initiale, sous statut scolaire ou d'apprenti, au sein de l'Éducation nationale. Le syndicat a par ailleurs été reçu mi-décembre par la mission de transformation de la voie professionnelle scolaire.

À l'issue de la concertation, Sylvie Brunet devrait remettre son rapport de synthèse qui sera présenté lors d'une réunion plénière le 25 janvier. L'objectif du gouvernement étant de présenter le projet de loi sur l'apprentissage, la formation professionnelle et l'assurance chômage au Parlement mi-avril, en vue de son adoption définitive l'été prochain.

* Voir les motions votées au CSN de novembre : motion 8 de la Commission Métier page 63 et motions 6 et 7 de la Commission Éducation & Pédagogie, page 51.



REDORER LE BLASON DE LA VOIE PROFESSIONNELLE

3 Manque de lisibilité des diplômes, inadéquation entre les formations proposées et les attentes du monde économique, articulation trop limitée avec l'apprentissage..., parce que la voie professionnelle, qui scolarise aujourd'hui environ 700 000 élèves, souffre de difficultés se traduisant par un déficit d'image et par une réticence des élèves et des familles à opter pour ses formations, le ministre a fait savoir dans un communiqué début novembre qu'il souhaitait engager une rénovation en profondeur des formations et des diplômes, voire « une révolution culturelle pour promouvoir la diversité des formes d'excellence ».

Jean-Michel Blanquer a ainsi confié à Céline Calvez, députée des Hauts de



Seine, et Régis Marcon, grand chef cuisinier, une mission de transformation de la voie professionnelle scolaire.

Le communiqué du ministère précise qu'il leur revient de consulter largement et de formuler des propositions pour rendre la voie professionnelle « plus efficace grâce à des diplômes qui traduisent la maîtrise des savoirs fondamentaux et de compétences professionnelles solides [...] » ; « plus attractive [...] en proposant des parcours de réussite du CAP jusqu'au BTS et au-delà » ; « plus ouverte sur l'Europe et sur le monde... ».

La mission devra travailler en articulation étroite avec la concertation sur l'apprentissage et la mission Mathiot sur la réforme du baccalauréat et sur l'accès à l'enseignement supérieur, afin de créer « les passerelles nécessaires ».

Parmi ses thèmes de travail, elle se penchera particulièrement sur les CAP, la place des enseignements généraux, l'apprentissage, les campus des métiers, les métiers de demain, les savoir-faire à la française ou encore l'évolution des modalités certificatives.

Les conclusions de cette nouvelle mission sont attendues pour le début de l'année 2018, à la suite de quoi le ministère engagera alors une concertation avant de proposer des évolutions pour la voie professionnelle scolaire.

À SITUATION EXCEPTIONNELLE, MESURES EXCEPTIONNELLES

4 Le collège Saint-Exupéry de Vincennes, qui scolarise 650 élèves, a fermé ses portes le 21 novembre, en raison de la présence dans l'air intérieur des bâtiments de deux solvants chlorés considérés comme hautement toxiques, découverts dans le cadre d'une étude récente préalable à la réhabilitation de l'établissement.

Si la situation n'est pas présentée par l'Agence Régionale de Santé comme une urgence sanitaire - il s'agirait juste de l'application du principe de précaution -, le déménagement en urgence de l'établissement interroge. Il s'avère en effet qu'entre l'annonce faite aux parents par une lettre du 13 novembre signée du président du conseil départemental du Val-de-Marne et la fermeture de l'établissement, il ne s'est passée qu'une semaine ! Une situation qui a provoqué mécontentement, inquiétude



et interrogations des parents d'élèves mais aussi des personnels de l'établissement. Selon eux, la solution envisagée, avec une reprise programmée en 3 temps (relocalisation temporaire au collège désaffecté Gustave-Monod à Vitry situé à plus de 10 km, puis dans les locaux du collège Camille-Pissarro à Saint-Maur en janvier 2018, et enfin, dans un collège modulaire à Vincennes à la rentrée de septembre), est insatisfaisante et ne va pas « générer les conditions sereines né-

L'AVENIR DU RÉSEAU D'ENSEIGNEMENT FRANÇAIS À L'ÉTRANGER EN PÉRIL

5 Réunis le 6 novembre dernier, l'association « Français du monde-ADFE » et les représentants des syndicats SNES-FSU, SNUipp-FSU, UNSA-Éducation, Sgen-CFDT, ont exprimé dans un communiqué commun leur vive inquiétude quant à l'avenir du réseau d'enseignement français à l'étranger.

En effet, la décision gouvernementale d'annuler en juillet dernier 33 millions d'euros de crédits sur le budget en cours, ce qui constitue une baisse de près de 10 % du budget de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger (AEFE), contraint l'Agence à prévoir la suppression sur les 3 ans à venir de 500 postes d'enseignants titulaires, soit 8 % des effectifs actuels. En outre, déplore le communiqué, « elle ne pourra verser en 2018 aucune subvention aux établissements, hors sécurité et investissements programmés, et fera passer de 6 à 9 % la participation financière complémentaire (assise sur les frais de scolarité) que doivent lui verser les établissements en gestion directe et conventionnés ».

Les syndicats craignent ainsi que ces mesures affectent « les frais d'écologie, les budgets des établissements, le nombre

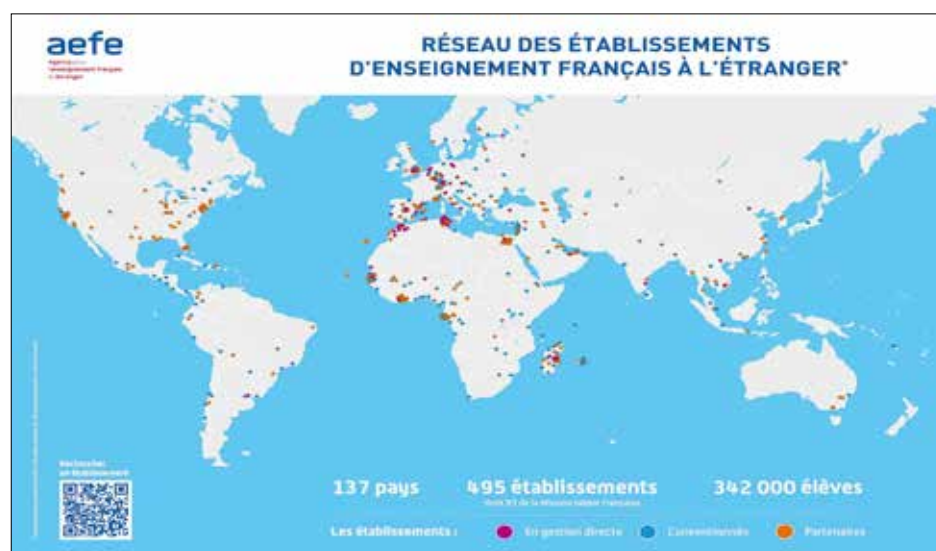
de titulaires et risquent d'entraîner le déconventionnement d'établissements, donc une privatisation encore plus grande du réseau », ainsi qu'une baisse de la qualité de l'enseignement.

« Très attachés à l'enseignement français à l'étranger en tant que mission de service public relevant d'un opérateur public », les signataires « voient dans cette coupe budgétaire brutale une grave menace qui fragilise l'AEFE et affecte l'ensemble de la communauté éducative », et ils demandent donc que les 33 millions d'euros annulés soient remis au budget afin que les crédits de l'AEFE soient réellement préservés et qu'elle puisse remplir l'ensemble de ses missions.

De son côté, l'Agence a indiqué qu'une réduction des dépenses de fonctionnement de 10 % était prévue au niveau du siège et demande par ailleurs aux établissements scolaires de ne pas « repercuter la hausse » de leur participation financière au réseau sur les frais d'écologie.

Plusieurs syndicats de personnels enseignants de l'AEFE ont appelé à la grève le 27 novembre pour dénoncer ces économies et suppressions d'emplois prévues par l'État dans le réseau, journée d'actions coïncidant avec la tenue du CA de l'AEFE étudiant le budget 2018, en présence des ministères.

À suivre...



cessaires à l'accueil des élèves et à la mission éducative » des enseignants.

Tandis que le personnel de l'établissement a adressé une lettre au ministre pour déplorer les décisions prises unilatéralement, sans concertation préalable avec les parents d'élèves et l'ensemble de la communauté éducative, et a réclamé « qu'une solution locale, réalisable et cohérente, soit envisagée », les parents d'élèves se sont eux fortement mobilisés et ont finalement obtenu que leurs enfants n'aillent pas au collège de Vitry.

Tous les élèves de 6^e, accompagnés de leurs professeurs, ont ainsi repris les cours le 27 novembre au collège voisin de Saint-Mandé, et ce jusqu'au 6 juillet 2018, tandis que les élèves de 5^e, 3^e et 4^e suivent un téléenseignement jusqu'aux vacances de Noël, avec un suivi de leurs enseignants, formés en urgence au cartable numérique, et l'organisation de rencontres en présentiel dans des salles de la mairie, quelques heures par semaine !

Des collégiens qui restent seuls chez eux pendant que leurs parents travaillent, ce n'est pas gagné... et surtout, il reste encore à trouver une solution pour ces derniers à partir du mois de janvier 2018 !

Le conseil départemental du Val-de-Marne travaillerait à l'aménagement de locaux modulaires sur des terrains situés à Vincennes, à proximité du château.

Une situation de crise qui nécessite une totale implication et un fort investissement des équipes éducatives et d'enseignement !

À BAS L'ÉCRITURE INCLUSIVE DANS LES TEXTES OFFICIELS !

6 L'écriture inclusive n'a pas sa place dans les textes officiels. Par une circulaire* parue au journal officiel du 22 novembre, le Premier ministre a ainsi donné consigne à ses ministres de ne pas employer cette écriture alternative qui fait un usage égal du masculin et du féminin, en espérant sans doute mettre fin à la polémique stérile de ces derniers mois sur le sujet.

La circulaire du 21 novembre précise ainsi les règles grammaticales de genre à utiliser dans les actes administratifs. A savoir que « dans les textes réglementaires, le masculin est une forme neutre qu'il convient d'utiliser pour les termes susceptibles de s'appliquer aussi bien aux femmes qu'aux hommes. Les textes qui désignent la personne titulaire de la fonction en cause doivent être accordés au genre de cette personne. Lorsqu'un arrêté est signé par une femme, l'auteure doit être désignée, dans l'intitulé du texte et dans l'article d'exécution, comme « la ministre », « la secrétaire générale » ou « la directrice. S'agissant des actes de nomination, l'intitulé des fonctions tenues par une femme doit être systématiquement féminisé - sauf lorsque cet intitulé est épïcène [...] ». Quant aux actes de recrutement et avis

de vacances publiés au JO, ils doivent utiliser des formules telles que « le candidat ou la candidate » afin de ne pas marquer de préférence de genre ». Le premier ministre invite par ailleurs ses ministres, en particulier pour les textes destinés à être publiés au journal officiel, « à ne pas faire usage de l'écriture dite inclusive qui désigne les pratiques rédactionnelles et typographiques visant à substituer à l'emploi du masculin, lorsqu'il est utilisé dans un sens générique, une graphie faisant ressortir l'existence d'une forme féminine ». « Outre le respect du formalisme propre aux actes de nature juridique », le texte indique que « les administrations relevant de l'État

doivent se conformer aux règles grammaticales et syntaxiques, notamment pour des raisons d'intelligibilité et de clarté de la norme ».



Cette circulaire (comme s'il n'y en avait déjà pas assez!) suffira-t-elle à mettre fin à une polémique qualifiée par le linguiste Alain Rey de « tempête dans un verre d'eau ».

Car finalement ce qu'elle prône n'est pas une interdiction totale de l'écriture inclusive, mais une interdiction du point médian dans les textes officiels (exemple: tous les enseignant-e-s sont présent-e-s) et de l'accord de proximité, et recommande de féminiser les fonctions et d'utiliser davantage des formules neutres et inclusives. Quelle simplification rédactionnelle!

* circulaire du 21 novembre relative aux règles de féminisation et de rédaction des textes publiés au Journal officiel de la République française sur www.legifrance.gouv.fr

VERS UN DÉVELOPPEMENT DE LA MOBILITÉ EUROPÉENNE DES COLLÉGIENS ET LYCÉENS

7 Alors que l'appel à projets 2018 pour Erasmus + vient d'être rendu public par la Commission européenne, il a été annoncé que le budget du programme connaîtrait une augmentation de 200 millions d'euros par rapport à 2017, pour atteindre les 2,7 milliards d'euros en 2018.

Ce budget en hausse permettra ainsi des financements supplémentaires pour la promotion de la mobilité des jeunes à l'étranger et le développement des partenariats avec les établissements d'enseignement.

À l'occasion de son bilan pour 2017 présenté à la presse le 17 novembre dernier, l'agence européenne a d'ailleurs annoncé que le budget consacré aux échanges scolaires serait en hausse de 40 % en 2018 et que parmi les axes stratégiques de son projet 2021-2027, un axe concernerait spécifiquement l'enseignement scolaire: à savoir le développement de « la mobilité des collégiens et des lycéens », et plus largement

« celle des élèves, apprentis et étudiants de la voie professionnelle ». L'agence a indiqué précisément vouloir « renforcer les mobilités des collégiens et des lycéens, d'abord sous la forme d'une initiative expérimentale », puis à partir de 2021, « les inclure parmi les publics de l'action « mobilité des individus à des fins d'éducation et de formation » ».

L'agence Erasmus a par ailleurs indiqué avoir signé le 17 novembre une convention avec le réseau Canopé pour contribuer « au développement professionnel des enseignants, mieux répondre aux besoins de la communauté éducative et jouer un rôle dans la mise en œuvre de la stratégie du numérique éducatif du ministère ». Selon l'Agence, 500 000 enseignants français seraient inscrits sur *eTwinning*, une plateforme numérique à destination des enseignants engagés dans des projets de partenariats européens, dans 17 600 établissements scolaires.

En 2017, Erasmus a accordé 2 454 demandes de mobilité dans l'enseignement scolaire, avec un taux de satisfaction de 87 %, et a financé 139 projets sur les 150 reçus, avec presque la moitié des partenariats entre établissements scolaires coordonnés par des établissements français.

JOUR DE CARENCE DANS LA FONCTION PUBLIQUE : OUI, NON, OUI !

8 Instauré dans la Fonction publique le 1^{er} janvier 2012, puis supprimé au 1^{er} janvier 2014, le rétablissement du jour de carence (non-paiement du premier jour d'un congé de maladie) dans la Fonction publique au 1^{er} janvier 2018 est prévu dans le projet de Loi de finances pour 2018, adopté en première lecture par l'Assemblée nationale le 21 novembre dernier.

Pourtant, d'après l'enquête *Emploi* * de l'Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE) publiée mi-novembre, qui évalue les effets de cette mesure en 2012 et 2013 et compare les absences pour maladie dans la Fonction publique d'État avec celles constatées dans le secteur privé, sa mise en place « n'a pas significativement modifié la proportion d'agents de la fonction publique de l'État absents pour raison de santé » et n'a pas eu de réel effet sur le nombre total de jours d'arrêt. En revanche, la mesure a modifié la répartition des absences par durée.

Ainsi, si les absences pour raison de santé de deux jours ont certes fortement diminué chez les fonctionnaires (baisse de plus de 50 %), en revanche, les arrêts maladie d'une durée



SITUATION PRÉOCCUPANTE DE LA MÉDECINE SCOLAIRE

9 L'académie nationale de Médecine a rendu fin octobre un rapport sur la médecine scolaire en France*, qui dresse un état des lieux plutôt critique de la médecine scolaire et en souligne les insuffisances et les dysfonctionnements.

Le rapport constate ainsi que malgré des objectifs toujours croissants pour la santé des élèves, le nombre de médecins scolaires lui est en diminution constante passant de 1 400 médecins de l'Éducation nationale en 2006 à 1 000 en 2016 pour 12 millions d'élèves, soit en moyenne 1 médecin pour plus de 11 000 élèves. À cela s'ajoute « une pyramide d'âge du corps extrêmement défavorable », avec un âge moyen de 54,8 ans (avec une quarantaine de médecins de plus de 65 ans et 240 entre 60 et 65 ans); ce qui laisse présager un nombre important de départs à la retraite dans les années à venir ! De plus, la répartition des médecins de l'Éducation nationale en France est très hétérogène, allant de 2 000 à 46 000 élèves pour un seul médecin. Le taux des visites pour les élèves de 6 ans varie selon les régions de 0 à 90 % : en moyenne 57 % des enfants ont eu un examen de santé pratiqué par un médecin ou par une infirmière en 2015. Pour l'Académie de médecine, cette carence en médecins de l'Éducation nationale menace notamment la qualité et l'égalité du dépistage précoce

et de la prévention, en particulier pour les grands problèmes de l'adolescence : échec scolaire, addictions diverses, tabagisme, obésité, troubles neuropsychiques... Le rapport souligne que l'attractivité pour la médecine scolaire est médiocre en raison de sa faible reconnaissance professionnelle et des mauvaises conditions matérielles.

Déplorant le manque de pilotage, d'évaluation, de priorités d'action et de clarté pour la gouvernance, en particulier pour les missions des médecins et des infirmières, l'Académie de médecine préconise une série de six recommandations afin d'améliorer cette médecine scolaire. Elle recommande ainsi de remédier d'urgence à la pénurie des médecins de l'Édu-

cation nationale, de recadrer leur activité dans un statut de médecins de prévention dans la Fonction publique, d'assurer l'examen de santé pour tous les enfants de 6 ans, de réviser la gouvernance par la création d'un comité exécutif entre les ministères de l'Éducation nationale et de la Santé, d'instaurer un enseignement universitaire de la médecine scolaire dans toutes les Facultés de médecine « sous la forme d'une formation spécialisée transversale » et de développer un enseignement spécifique pour les infirmières scolaires.

Elle préconise également « d'organiser un système de santé scolaire, de la maternelle au lycée, attaché au Ministère de la santé, qui assure d'une part, la création d'une véritable équipe de santé entre

les médecins, les infirmiers(ères), les assistantes sociales et les enseignants ayant reçu une formation spécifique, et, d'autre part, un maillage extrascolaire robuste entre les professionnels de santé concernés par l'enfant (PMI, généralistes, pédiatres, pédopsychiatres, psychologues, orthophonistes, services sociaux...) ».

Cette situation dégradée de la médecine scolaire ne date pourtant pas d'aujourd'hui ! En juin 2015 déjà, sous le ministère de Najat Vallaud-Belkacem, une mission d'évaluation avait alors été confiée à pas moins de trois inspecteurs issus de trois inspectons générales (IGAENR IGEN et IGAS). On attend toujours leur rapport !

* www.academie-medicine.fr



d'une semaine à trois mois ont augmenté de 25 % sous l'effet du jour de carence.

L'INSEE avance 3 hypothèses pour expliquer cette évolution :



- l'agent a intérêt à attendre d'être sûr de sa guérison pour retourner au travail et éviter une rechute, et par ricochet une nouvelle retenue sur son salaire ;
- l'agent peut hésiter à s'arrêter pour se soigner et son état de santé pourrait se dégrader et conduirait à un arrêt maladie plus long ;
- le sentiment d'être mis à contribution pourrait conduire à prolonger un peu l'arrêt maladie.

Il s'agit là bien sûr d'hypothèses émises par les auteurs de l'étude, qui ne sont « ni exclusives ni exhaustives » et « qu'aucun élément ne permet à ce stade de confirmer ou d'infirmer ». Cependant, à la lumière de cette étude de l'INSEE, et alors que ce jour de carence avait déjà été supprimé en 2014 au motif qu'il n'avait pas permis de réduire significativement l'absentéisme dans la fonction publique, on peut s'interroger sur le sens de sa réintroduction en 2018, et sur son réel impact sur les absences ! L'INSEE ne donne aucune indication sur l'effet financier du rétablissement de la mesure et sur les économies éventuelles pouvant en découler !

* Insee Analyses, n° 36, novembre 2017 : www.insee.fr/fr/statistiques/3181789

EN ROUTE POUR PARCOURSUP

10 Fin de la plateforme APB remplacée par la plateforme « *Parcoursup* », fin du tirage au sort pour l'accès à certaines filières, accompagnement plus important des élèves de terminale, premier cycle universitaire modulable, éventuelle remise à niveau à l'entrée à l'université, fin de la cotisation de sécurité sociale étudiante et rattachement des nouveaux étudiants au régime général...

À la suite du « plan Étudiants » présenté le 30 octobre dernier, la ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation a présenté au Conseil des ministres du 22 novembre le projet de loi relatif à l'orientation et à la réussite des étudiants, dont l'examen à l'Assemblée nationale a débuté le 5 décembre dernier. Le gouvernement a en effet engagé la procédure accélérée sur ce projet de loi (n° 391 : www.assemblee-nationale.fr/15/projets/pl0391.asp).

Ainsi, pour l'année 2017-2018, le nouveau calendrier d'orientation des lycéens de terminale va s'articuler autour de 4 phases principales :

- une phase d'information, de novembre à décembre 2017, avec mise en place d'une 1^{re} semaine de l'orientation et un examen par le conseil de classe des intentions d'orientation des élèves (les établissements ayant accès à la plateforme du 11 décembre au 17 janvier pour compléter les attendus nationaux et préciser leurs critères de recrutement) ;
- la phase des vœux de janvier à mars 2018, avec notamment la participation à la 2^e semaine de l'orientation et l'ouverture de la nouvelle plateforme d'affectation dans l'enseignement supérieur qui prévoit la saisie des vœux d'orientation des lycéens, ramenés à 10 vœux au maximum, non hiérarchisés, suivie de l'examen par le conseil de classe et de l'avis du chef d'établissement ;

- la phase de réception et d'acceptation des propositions de mai à septembre ;
- et la phase complémentaire, de juillet à septembre, pour les candidats n'ayant obtenu aucun de leurs vœux.

Cette réforme prévoit par ailleurs que les élèves de terminale soient suivis tout au long de l'année par deux professeurs principaux qui les accompagneront dans la construction de leur projet d'étude.

Reçu le 20 novembre au ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation et à l'Assemblée nationale, sur le déploiement de la réforme de l'accès au supérieur, le SNPDEN devrait être prochainement auditionné par les assemblées sur ce même thème et ne manquera pas de rappeler son exigence d'informations techniques indispensables à la mise en œuvre de la réforme. Il déplore par ailleurs les délais trop courts pour appliquer à temps les mesures prévues par le plan Étudiants et demande que les surenchères rectorales de mises en application cessent !

(Voir la motion 5 de la commission Éducation & Pédagogie votée au CSN de novembre, page 50).



LES ÉLÈVES FRANÇAIS PAS FORTS EN TRAVAIL COLLABORATIF

11 L'OCDE a publié fin novembre, un nouveau volet * de son enquête PISA, qui pour la première fois s'intéresse aux compétences collaboratives des élèves en résolution de problèmes. Près de 125 000 élèves de 15 ans (1 825 élèves en France) dans 52 pays et économies ont ainsi participé à cette évaluation, analysant dans quelle mesure les élèves parviennent à travailler efficacement ensemble, ainsi que leur disposition à l'égard de la collaboration, et l'influence de certains déterminants comme le sexe, les activités périscolaires ou le milieu social.

Avec un score national moyen de 494 points, la France se situe entre le 19^e et le 23^e rang dans le classement des 32 pays de l'OCDE participants, et entre le 24^e et le 28^e rang dans le classement des 52 systèmes d'éducation, plaçant ainsi de nouveau les élèves français en dessous de la moyenne OCDE.

Et, s'il ressort globalement de cette évaluation que les élèves qui ont des compétences plus solides en compréhension de l'écrit ou en mathématiques ont souvent de meilleurs résultats en résolution de problèmes collaborative, ce n'est pas vérifié pour les élèves français qui se déclarent eux moins performants que ne le laisseraient penser leurs performances en sciences, en compréhension de l'écrit et en mathématiques.

L'étude montre ainsi qu'environ trois élèves français sur dix (30 % contre 28 pour la moyenne OCDE) se situent sous le niveau 2 de l'échelle, c'est-à-dire qu'ils sont, au mieux, capables de mener à bien des tâches dont le niveau de complexité est faible, tant sur le plan de la résolution de problèmes que de la collaboration. En revanche, environ 1 élève français sur 15 (6,6 % contre 7,9 % en moyenne OCDE) parvient à atteindre le niveau 4, qui est le plus haut niveau de l'échelle de résolution collaborative de problèmes, à savoir qu'ils « sont capables de mener à bien des tâches compliquées de résolution de problèmes dont la compo-



sante collaborative est très complexe, à rester conscients des dynamiques de groupe, et à prendre l'initiative d'entreprendre des actions ou de formuler des requêtes afin de surmonter les obstacles et de résoudre les désaccords ». Dans cette étude, on observe de plus un écart de 29 points entre la performance des filles et celle des garçons, écart similaire observé dans les pays de l'OCDE.

Malgré ces modestes résultats, il est à noter cependant que les élèves français affichent « des attitudes positives à l'égard de la collaboration », puisque plus de 85 % d'entre eux ont déclaré « avoir une bonne capacité d'écoute, être heureux de la réussite de leurs ca-



marades, aimer envisager différentes perspectives et coopérer avec leurs pairs. »

Pour finir, le test n'a montré aucune différence significative dans les résultats des élèves selon qu'ils viennent d'un milieu favorisé ou non, ou qu'ils sont issus de l'immigration ou non. Pour autant, les élèves qui sont exposés à la diversité en classe développent généralement de meilleures compétences collaboratives...

Pour encourager le développement de cette compétence collaborative, l'OCDE émet en conclusion quelques recommandations et suggère notamment de « construire une pratique institutionnelle » autour de cette question, d'encourager les élèves à se mélanger avec d'autres milieux différents ou encore de promouvoir les relations positives à l'école...

* Résultats PISA 2015 « La résolution collaborative de problèmes » (www.oecd.org/pisa-fr)

Textes réglementaires

- Apprentissage**: décret 2017-1548 du 8 novembre relatif à l'enseignement à distance en apprentissage (JO du 10 novembre).
- Étranger**: arrêté du 9 octobre fixant la liste des 209 établissements scolaires étrangers auxquels est délivré le label « LabelFrancÉducation » (JO du 16 novembre).
- Examen**: arrêté du 27 novembre relatif aux modalités d'attribution du diplôme national du brevet (JO du 29 novembre).
- Formation en milieu professionnel**: décret 2017-1652 du 30 novembre modifiant les dispositions du Code de l'éducation relatives aux stages et périodes de formation en milieu professionnel (JO du 3 décembre).
- GIPA**: décret 2017-1582 et arrêté du 17 novembre relatifs à la prolongation de l'indemnité dite de garantie individuelle du pouvoir d'achat pour 2017 et donnant ses éléments de calcul (JO du 18 novembre).
- Lutte contre la pauvreté**: décret du 15 novembre portant nomination du délégué interministériel à la prévention et à la lutte contre la pauvreté des enfants et des jeunes: Olivier Noblecourt, ex-directeur de cabinet de Najat Vallaud-Belkacem (JO du 16 novembre).
- Personnels enseignants, d'éducation et psychologues**: arrêté et notes de service 2017-166 à 168 du 6 novembre relatives à leur mobilité (BO spécial n° 2 du 9 novembre). Note de service 2017-174 du 29 novembre relative au détachement de fonctionnaires de catégorie A dans les corps des personnels enseignants des premier et second degrés, des personnels d'éducation et des psychologues de l'EN relevant du MEN (BO 41 du 30 novembre). Arrêté et notes de service 2017-175 à 178 du 24 novembre relatives à l'accès à la classe exceptionnelle de certains corps enseignants et d'éducation du MEN (Application PPCR: BO 41).
- Recteur de région académique**: décret du 22 novembre chargeant un recteur de région académique d'administrer une académie et nommant ainsi Denis Rolland recteur de Caen et de Rouen (JO du 23 novembre).
- Rémunération**: décrets 2017-1552 et 2017-1553 du 10 novembre relatifs au régime indemnitaire des psychologues de l'Éducation nationale et arrêté du 10 novembre fixant le taux de l'indemnité de fonctions (JO du 11 novembre). Décret 2017-1637 du 30 novembre relatif à l'indemnité de suivi et d'orientation des élèves en faveur des personnels enseignants du second degré (JO du 1^{er} décembre): attribution de deux parts modulables de l'indemnité dans les divisions de terminale des LEGT et LP, afin de permettre la désignation d'un professeur principal supplémentaire [...].

En bref

- Conseil scientifique de l'Éducation nationale**: le 24 novembre dernier, le ministre de l'Éducation nationale a annoncé la création de cette nouvelle instance consultative qui aura pour objectif d'établir « une vision fondée des politiques publiques », en s'appuyant et en consultant des scientifiques de différentes disciplines. Ce conseil, dont la première réunion officielle devrait se tenir en janvier 2018, sera présidé par Stanislas Dehaene, professeur en sciences cognitives au Collège de France (Sources: Dépêche AEF n° 575909 du 24 novembre).
- Conseil supérieur des programmes (CSP)**: Souâd Ayada, inspectrice générale de l'Éducation nationale depuis 2011, doyenne du groupe de philosophie et membre du CSP en qualité de personnalité qualifiée, a été nommée présidente du conseil le 23 novembre dernier et succède ainsi à Michel Lussault, qui a présenté sa démission en septembre.
- Enseignement supérieur**: Nicole Ménager, ancienne rectrice de l'académie de Rouen, et Jérôme Teillard, IGAENR et ancien directeur adjoint de cabinet de Najat Vallaud-Belkacem, sont chargés jusqu'en octobre 2018 d'une mission de pilotage de « la réforme de l'accès à l'enseignement supérieur ». Leur lettre de mission indique qu'il s'agit de définir « les structures de pilotage, de travail et de suivi indispensables pour la conduite de la réforme avec le souci d'impliquer les différents acteurs, tant au niveau central, qu'académique et local » (Sources: dépêche AEF n° 575359 du 17 novembre).

Valérie FAURE, documentation, valerie.faure@snpden.net



Le SNPDEN dans les médias

1

Plan Étudiants et réforme de l'accès à l'enseignement supérieur

- Citation du SNPDEN et de Philippe Tournier, secrétaire général, dans un article de *Touteduc.fr* du 6 novembre et le 8 novembre dans un article du site *Vousnousils.fr* relatif aux missions des deux professeurs principaux en classe de terminale.
« Deux professeurs principaux, c'est une avancée importante. Mais où les trouver? On peine déjà à désigner un professeur principal pour chaque classe, particulièrement en terminale, car beaucoup d'enseignants sont un peu effrayés par la responsabilité qui leur revient » souligne Philippe Tournier.
- Interview de Philippe Vincent, secrétaire général adjoint, le 13 novembre sur *Europe 1* et *France Info* sur le même sujet. Puis, citations dans une dépêche *AEF* du 21 novembre et dans un article de *Vousnousils.fr* du 22 novembre concernant les délais trop courts pour appliquer la réforme et l'impréparation des lycées.
« Tant que les questions pratiques ne sont pas réglées par des textes juridiques, nous disons à nos collègues: wait and see! » [...] Selon le SNPDEN, une académie a publié un texte de 72 pages pour expliquer aux personnels de direction ce qu'il faut comprendre de la lettre du ministre et du vademecum, « n'hésitant pas à y ajouter des pseudo-obligations inventées, comme celle de nommer le deuxième professeur principal avant le 1^{er} décembre alors que ce n'est pas encore techniquement possible ». « Une autre a renchéri en fixant la date au 24 novembre! »... (*AEF* du 21 novembre)
- Échos des communiqués du SNPDEN dans un article de *l'Express.fr* du 21 novembre et citation de Philippe Tournier dans un article du *Figaro.fr* du 21 novembre.
- Citation du SNPDEN dans un article du *JDD.fr* du 21 novembre relatif à la nouvelle procédure d'admission dans le supérieur « *Parcoursup* » et citation dans un article du *Monde* du 22 novembre concernant la mise en place du binôme de professeurs principaux en classes de terminale.
- Expression de Philippe Tournier dans un article du *Parisien* du 1^{er} décembre au sujet de l'inquiétude des lycéens et de leurs parents concernant la fiche d'orientation prévue par le nouveau dispositif « *Parcoursup* »: « *Il ne s'agit que d'un outil de dialogue, pour indiquer à l'élève si ses intentions semblent pertinentes, rien de plus* », rassure Philippe Tournier, le secrétaire général du syndicat national des chefs d'établissement.

2

Réforme du baccalauréat

- Citation du SNPDEN et de Philippe Tournier dans une dépêche *AEF* du 13 novembre relative aux attendus des principaux syndicats de l'enseignement scolaire sur le sujet.
« Plus personne ne dit qu'il ne faut pas toucher au baccalauréat », observe Philippe Tournier, du SNPDEN. « *Tout le monde admet aussi qu'il y a un problème dans la transition vers l'enseignement supérieur.* » Selon le syndicat, il faut que le baccalauréat « *reprenne une taille raisonnable et serve à quelque chose* » [...] « *Il serait plus sage de faire des 4 épreuves terminales annoncées par le gouvernement des examens d'attendus de l'enseignement supérieur.* »

Selon le SNPDEN, cela éviterait de devoir choisir « lesquelles des 4 épreuves actuelles conservent une évaluation terminale disciplinaire ».

- Le 13 novembre également, interview en direct de Philippe Vincent sur *France Info* et citation du SNPDEN dans un article du *JDD.fr*.
- Passage de Philippe Tournier sur *France Inter* le 14 novembre, citation dans un article de *Educpros.fr* le 15 novembre à propos du rôle des conseils de la vie lycéenne pour évoquer les réformes à venir avec les lycéens et nouvelle citation le 23 novembre dans un article : « Réforme du bac : vers des épreuves anticipées qui compteraient pour Parcoursup ? ».

3

Dispositif « Devoirs faits »

- Citation du SNPDEN dans un article du *Figaro.fr* du 6 novembre sur le fonctionnement du dispositif dans les collèges.
- Expression de Philippe Tournier sur *France Inter* et dans une dépêche AEF du 14 novembre. *Le dispositif « devoirs faits » est « mis en œuvre » mais « on se heurte à des problèmes bureaucratiques exaspérants » pour le paiement des personnels, affirme à AEF Philippe Tournier. Interrogé sur France Inter, il souligne une autre « vraie difficulté » : l'organisation des « devoirs faits » en zone rurale, en raison des transports scolaires. « Pour une fois on a échappé à la circulaire de 50 pages, qui explique minute par minute ce qu'on doit faire », a toutefois salué le secrétaire général du SNPDEN-UNSA.*
- Citation du SNPDEN dans un article du site *Vousnousils.fr* du 24 novembre relatif aux disparités de moyens et aux problèmes de recrutement pour mettre en place le dispositif.
- Citation d'Olivier Catoire, secrétaire académique du SNPDEN Amiens, dans une dépêche AEF du 5 décembre relative à la mise en œuvre du dispositif dans l'académie d'Amiens.

Et aussi...

ÉCHOS DU CSN Annonce de la fin du mandat de Philippe Tournier au congrès de Colmar en mai 2018 dans une dépêche AEF du 21 novembre.

ÉDUCATION À LA SEXUALITÉ À L'ÉCOLE Direct de Philippe Tournier le 20 novembre sur *Europe 1* suite au rapport du Défenseur des droits évoquant l'organisation des séances annuelles obligatoires d'éducation à la sexualité prévues par la loi et le fait qu'elles ne soient pas systématiquement appliquées à l'école.
Interview de Lydia Advenier, membre de l'Exécutif syndical national, sur le même sujet par *LCI*, *RTL* et *Sud Radio* le 21 novembre.

EMPLOIS AIDÉS Interview de Sylvie Pénicaut, secrétaire académique du SNPDEN Nice, invitée de *France Bleu Azur* le 24 novembre, au sujet des difficultés engendrées par la suppression des emplois aidés dans les établissements.

LAÏCITÉ Interview de Pascal Charpentier, secrétaire national de la commission Vie syndicale, le 13 novembre par *France Inter* au sujet de l'annonce ministérielle de créer des « cellules laïcité ».

SÉCURITÉ DES ÉTABLISSEMENTS Expression de Gilles Autoche, ex-secrétaire académique du SNPDEN Aix-Marseille, dans un article de la Revue « *Régions de France* » du mois de septembre, se faisant l'écho de l'audience des chefs d'établissement avec le président du conseil régional en avril au sujet du plan de sécurisation des lycées.

Expression de Gérard Heinz, secrétaire académique du SNPDEN Lyon, dans un article de *Libération* du 22 novembre sur le non-respect des annonces du président de la région Auvergne-Rhône-Alpes concernant l'installation de portiques de sécurité dans les lycées, qui sont en réalité des tourniquets avec badgeuses nécessitant le filtrage et la présence de personnels à l'entrée des établissements.

VIOLENCE SCOLAIRE Témoignage de Xavier Marciniak, secrétaire départemental du SNPDEN 78, dans *Le Parisien.fr* du 21 novembre suite à l'agression, dans l'enceinte de l'établissement, du principal du collège Guy-de-Maupassant de Houilles, par une mère d'élève convoquée au sujet du comportement de son enfant.

Valérie FAURE - Documentation, valerie.faure@snpden.net

SNPDEN
21 RUE BÉRANGER
75003 PARIS

TÉL. : 01 49 96 66 66
FAX : 01 49 96 66 69
MEL : siege@snpden.net

DDirecteur de la Publication
PHILIPPE TOURNIER
Rédactrice en chef
FLORENCE DELANNOY
Rédacteur en chef adjoint
ABDEL-NASSER LAROUSSI-ROUBATE

Commission pédagogique:
LYSIANE GERVAIS
GWÉNAËL SUREL

Commission vie syndicale:
PASCAL CHARPENTIER

Commission métier:
JOËL LAMOISE

Commission carrière:
CHRISTEL BOURY

Sous-commission retraités:
PHILIPPE GIRARDY

Conception/Réalisation
JOHANNES MÜLLER

Crédit photographique :
SNPDEN

Publicité
ANAT REGIE
TÉL. : 01 43 12 38 15
Directrice de Publicité
MARIE UGHETTO
m.ughetto@anatrejie.fr

Impression
IMPRIMERIE VOLUPRINT
ZA DES BRÉANDES
89000 PERRIGNY
TÉL. : 03 86 18 06 00

DIRECTION - ISSN 1151-2911
COMMISSION PARITAIRE DE
PUBLICATIONS ET AGENCE
DE PRESSE 0314 S 08103
N° DE SIRET : 30448780400045
DIRECTION 254
MIS SOUS PRESSE
LE 20 DÉCEMBRE 2017

Les articles, hormis les textes d'orientation votés par les instances syndicales, sont de libres contributions au débat syndical qui ne sont pas nécessairement les positions arrêtées par le SNPDEN.

INDEX DES ANNONCEURS

SELFAIR	2
INDEX ÉDUCATION	4-5
ALISE	80

ENCARTAGE : PORTABLE.ORG

Toute reproduction, représentation, traduction ou adaptation, qu'elle soit partielle ou intégrale, quel qu'en soit le procédé, le support ou le média, est strictement interdite sans autorisation écrite du SNPDEN, sauf dans les cas prévus par l'article L.122-5 du Code de la propriété intellectuelle.

Le point sur...

Le PPCR,
l'évaluation des professeurs,
Parcoursup, l'évaluation en 6^e.
Nos positions et notre action sur
les dossiers d'actualité

PPCR :
UNE EXCELLENTE NOUVELLE...
ET UN BEL EXEMPLE
D'ACTION SYNDICALE

L'accès à la hors échelle B ne sera pas gelé pour l'année 2018 (cf. LDD 746). Il y aura une double vague de promotions à l'échelon spécial, à hauteur d'au moins 2 fois 280 collègues : la première au titre du 1^{er} septembre 2017, la seconde au titre du 1^{er} janvier 2018, et ceci, en maintenant à la même hauteur les promotions à la hors classe.

Après notre alerte sociale du printemps 2016, nous avons avancé sur nos revendications notamment salariales, engrangé les acquis et continué les négociations pour avancer encore. Tandis que certaine organisation syndicale des personnels de direction votait contre l'ouverture des négociations par l'intermédiaire de sa fédération, le SNPDEN, au sein de l'UNSA, s'est engagé pour obtenir le PPCR, et s'est battu pour que les engagements soient tenus.

Il ne s'agit pas d'avancer uniquement pour obtenir un indice sommital élevé qui ne profiterait qu'à quelques individus : le corps des personnels de direction est celui qui connaît le plus fort taux de passage à la hors classe par rapport au nombre de promovables depuis plus de 15 ans !

Les avancées sont « horizontales », avec, pour tous, la fin du blocage au 10^e échelon de la C2, un accès plus rapide à l'échelon sommital de la classe d'accueil (équivalent de l'ancien 11^e échelon de la C1), et un nombre de promotions à la hors classe maintenu. Elles sont aussi « verticales », avec l'accès possible à la hors échelle B jusqu'à l'échelon B3, avec un différentiel de 95 points d'indice.

Bien évidemment, le travail syndical continue, et le congrès de Colmar au printemps 2018 tracera les nouvelles perspectives.

**LE CHEF D'ÉTABLISSEMENT
ADJOINT EST UN CHEF
D'ÉTABLISSEMENT !**

Il est des évidences qu'il faut trop souvent rappeler. Le SNPDEN porte depuis l'origine une conception du métier fondée sur l'unité du corps des personnels de direction et sur le rôle des personnels de direction qui sont chefs d'établissement adjoints. Ils sont en mesure d'exercer toutes les missions du chef d'établissement, y compris celle d'ordonnateur. Nous avons obtenu que les textes évoluent sur ce sujet, mais il est trop souvent nécessaire de le rappeler à certains hiérarques ou à tel ou tel

service (cf. LDD 747). La question des entretiens de carrière des professeurs est le dernier exemple en date, avec l'impossibilité pour les adjoints d'accéder à l'application dédiée !

Si ce péché de jeunesse (?) n'est pas rapidement corrigé, le SNPDEN pourrait appeler ses adhérents à se passer de cette merveilleuse SIRHEN, qui n'a pas à formater notre façon de travailler en fonction de ses lacunes techniques.

Mieux encore, en certains points du territoire, des réticences à accepter le droit pour les adjoints de mener, au même titre que le chef d'établissement, les entretiens et, plus étonnant, l'affirmation qu'il est « hors de question qu'un chef d'établissement adjoint fasse tous les entretiens... ». Il s'agit là d'une question d'organisation du travail au sein de l'équipe de direction, sur laquelle notre hiérarchie n'a aucun droit de regard tant que les missions sont remplies.

**Congrès Dijon -
mai 2006**

Le congrès du SNPDEN exige que chaque établissement soit doté d'une équipe de direction complète [...] La prise en compte par le Ministère de la demande constamment portée par le SNPDEN de la reconnaissance de la place de l'adjoint en cohérence avec l'unicité des fonctions de direction, permet aujourd'hui à ce dernier d'obtenir délégation dans l'ensemble des domaines de gestion de l'EPLE. Cette avancée significative qui doit partout être mise en œuvre s'inscrit dans le cadre du diagnostic et du pilotage partagés. [...] Cette évolution doit conduire au développement d'une véritable culture de l'encadrement supérieur, notamment avec les corps d'inspection, pour asseoir une meilleure efficacité du service public d'éducation. Celle-ci ne peut se concevoir en aucun cas sur la base de l'injonction, encore trop souvent pratiquée.

**PARCOURSUP' :
APRÈS LES ANNONCES, IL FAUT
DES INFORMATIONS PRÉCISES !**

Le SNPDEN a été à nouveau reçu le lundi 20 novembre au ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche et à l'Assemblée nationale, sur le déploiement de la réforme de l'accès au supérieur, et a été auditionné par les assemblées sur ce même thème. À chaque fois, nous insistons sur les aspects techniques et pratiques qui peuvent être la pierre d'achoppement du dispositif. Nous avons également dressé la liste des fonctionnalités ergonomiques d'APB qui sont à préserver et à développer.

Parallèlement, nous avons obtenu (cf. LDD 756) des assouplissements indispensables, notamment en ce qui concerne les professeurs principaux :

- possibilité de nommer des professeurs principaux d'un autre niveau,
- possibilité de cumul d'ISOE de professeur principal,
- possibilité de convertir les ISOE inutilisées en IMP si on ne trouve pas de deuxième professeur principal.

La lettre du ministère précisant le dispositif utilise certes à plusieurs reprises l'adjectif « exceptionnel », mais cette année, avec les conditions de mise en place que nous connaissons, beaucoup d'établissements sont dans une situation « exceptionnelle ».

Le SNPDEN souhaite aller plus loin dans l'assouplissement: les ressources déléguées, qui sont un effort non négligeable, doivent être fongibles et mises à disposition des conseils d'administration pour mener à bien la politique d'information à l'orientation que l'article R. 421-2 du Code de l'éducation leur confie.

ÉVALUATION 6^e: ET POUR COURONNER LE TOUT... LA QUESTION DE L'ANONYMAT

La passation de l'évaluation 6^e a rencontré beaucoup de difficultés supportées par les collègues. Les témoignages postés sur le forum en rendent compte.

« Tests faits chez moi, je peux passer au maximum 10 élèves à la fois. J'en ai 139 à passer. Je dois donc prévoir 2 fois 3 groupes par classe sur 6 heures de cours par classe.

En gros, sur le mois de novembre 30 heures de cours complètement remodelées. Et cela si ça se passe bien. Ce genre d'exercice ne tient pas compte de la fracture numérique qui existe encore pour certains établissements. Je pense que je serai encore comme les années précédentes (avec une seule classe) obligé de remonter un rapport d'échec sauf si d'un coup on avait la fibre et un véritable routeur digne de ce nom...

Bon courage à tous ! »

OU ENCORE...

Message de la DSI: « Bonjour, nous constatons que beaucoup d'établissements n'ont pas atteint 100 % d'élèves évalués (absence, effectifs à la baisse) ou option encore possible, les élèves n'ont pas cliqué sur « finir le test » sur la dernière page. Dans ce second cas cette validation peut être effectuée par un adulte en passant par les items sans

répondre. Si les élèves n'ont pas pu valider pour des raisons techniques il conviendra d'organiser une séance pour qu'ils puissent terminer. Merci pour votre collaboration. »

Est-il besoin de commenter ?

MAIS AUSSI...

« On peut remarquer aussi que chacune des séances est prévue pour un déroulement en 75 minutes :

Intro : 10 minutes, connexion 5 minutes, entraînement 10 minutes et évaluation 50 minutes.

Donc si vous n'avez pas prévu en 6^e des cours d'1 h 30 vous devrez charcuter les séquences des professeurs ou bien trouver des expédients.

Par ailleurs la question de la « maintenance opérationnelle » n'ayant jamais été traitée convenablement, la mauvaise réponse qui était apportée par le recrutement de CUI dans notre académie s'est transformée en pas de réponse du tout. Il n'y a donc pas de vérification technique de la salle informatique (ou numérique ou multimédia ou TICE ou ...), salle qui disparaîtra avec l'arrivée du dernier gadget: la tablette. Prochaines évaluations sur tablettes ? »

Le SNPDEN-UNSA a obtenu la promesse que cela serait rectifié l'an prochain avec le souci de l'ergonomie et de la facilité. Et voilà que l'on découvre qu'il est impossible, suite à ces évaluations, d'imprimer les profils nominatifs des élèves pour mettre en place des remédiations.

C'est inacceptable: le SNPDEN donne comme mot d'ordre à ses adhérents (cf. LDD 760) de ne pas le faire et d'attendre les solutions techniques ministérielles pour désanonymiser les fiches des élèves.

Retrouvez dans ce numéro la motion votée au CSN de novembre à ce sujet.

Les nouvelles règles de la communication syndicale

L'arrêté du 4 novembre 2014, qui a été mis en œuvre progressivement, interdit désormais d'adresser plus de 5 messages par mois sur une adresse au format en « ac-académie.fr ». Le SNPDEN-UNSA se conforme tout naturellement à cette règle, acceptée par toutes les fédérations de la Fonction publique. Pour nos adhérents, cela ne change rien. Vous recevrez simplement, en plus des Lettres de Direction ponctuelles, une synthèse hebdomadaire.

Le SNPDEN en action

L'exécutif syndical national participe aux travaux engagés par le gouvernement sur les thèmes d'actualité, et continue son travail de fond pour défendre les mandats élaborés en CSN et en congrès.

CARRIÈRE

- Audience multilatérale à la DGRH sur « l'accès à l'échelon spécial » ;
- Audience classement des établissements à la DGRH.

MÉTIER

- Réunion avec le directeur général des ressources humaines ;
- Audience fédérale avec la secrétaire générale du MEN ;
- Réunion à l'observatoire de la sécurité ;
- Observatoire de la sécurité (ONS) au ministère ;
- Audition à l'Assemblée nationale sur la mission relation école/parents ;
- Réunion à l'Observatoire de la presse à l'école ;
- Comité technique de l'AEFE (agence pour l'enseignement du français à l'étranger) ;
- Rencontre avec la FCPE.

ÉDUCATION ET PÉDAGOGIE

- Concertation sur la réforme du bac/lycée ;
- Audience au MESRI sur le déploiement de la réforme sur l'accès à l'enseignement supérieur ;
- Audition à l'Assemblée nationale sur l'accès des lycéens à l'enseignement supérieur ;
- Réunion fédérale sur l'apprentissage pour défendre nos mandats dans le cadre de la réflexion menée par le ministère du Travail ;
- Réunion de la commission spécialisée lycées et collèges au ministère ;
- Audition à l'Assemblée Nationale sur le Plan étudiants ;
- Comité de suivi licence, maîtrise, doctorat ;
- Audition au Sénat sur le Plan étudiants ;
- Réunion CNESER ;
- Mission à l'Inspection générale sur l'enseignement des mathématiques ;
- Réunion-débat de l'AEF sur l'accès au supérieur. □